

VILLE DE BÉCANCOUR, le vendredi seize octobre deux mille vingt (16 octobre 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le vendredi seize octobre deux mille vingt (16 octobre 2020) à 8 h 30, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents, par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 14 octobre 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE **Monsieur Mario Gagné**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-306

MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)

CONSIDÉRANT que Espace MUNI a amorcé, depuis le printemps 2019, une démarche de réflexion du programme *Municipalité amie des enfants* comme levier pour accroître la capacité d'agir des municipalités en tant que milieu adapté et favorable aux enfants;

CONSIDÉRANT que Espace MUNI se penche sur les améliorations à apporter afin de proposer un programme d'accréditation totalement transformé qui répondra d'avantage aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT que Espace MUNI veut former un groupe d'expérimentation formé de sept (7) municipalités, soit un échantillon qui représente la diversité des municipalités du Québec (taille, régions et milieux différents);

CONSIDÉRANT qu'un des avantages de contribuer à cette démarche permettra à la Ville d'être citée dans la liste des collaborateurs des travaux, dans le nouveau dossier de candidature ainsi que sur le site Internet d'Espace MUNI;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour a à cœur le développement dédié aux enfants et aux familles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour souhaite poursuivre ses actions réalisées pour la jeunesse afin de créer un milieu permettant aux enfants et aux familles de s'épanouir;

CONSIDÉRANT la volonté manifeste et les démarches entreprises par la Ville de Bécancour pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE.** Le conseil municipal autorise et approuve le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE).
2. **PORTEURS DU DOSSIER.** Le conseil municipal nomme madame la conseillère Carmen L. Pratte et madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, comme étant les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE).
3. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Bécancour, tout document jugé utile ou nécessaire pour le dépôt du dossier de candidature de la Ville à Espace MUNI.
4. **CONFIRMATION.** Le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la Ville de Bécancour à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant au dossier de candidature pour l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE).
5. **ENGAGEMENTS.** Ville de Bécancour s'engage à :
 - assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
 - diffuser, à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
 - célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (à l'occasion du 20 novembre);
 - organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son accréditation MAE;
 - faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - installant des affiches, des panneaux de rue et/ou des autocollants à l'effigie de MAE, dans les édifices et les infrastructures municipales;
 - utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-307

FORMATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET NOMINATION DE MEMBRES

CONSIDÉRANT que la Ville participe avec la MRC de Bécancour à la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA);

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre à jour sa politique sur les aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville désire créer un Comité de pilotage en vue de la mise à jour de cette politique et pour l'élaboration d'un plan d'action;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **COMITÉ DE PILOTAGE.** Le conseil municipal constitue un Comité de pilotage en vue de la mise à jour de la politique municipale sur les aînés et de l'élaboration d'un plan d'action.
2. **NOMINATION DE MEMBRES.** Le conseil municipal nomme, pour siéger sur ce Comité de pilotage, les personnes suivantes :
 - monsieur Yvon Beaulieu, représentant du secteur Bécancour;
 - madame Sylvie Lachance, représentante du secteur Sainte-Gertrude;

- madame Louise Labbé, représentante du secteur Gentilly;
- madame Diane Lemieux, représentante du secteur Précieux-Sang;
- monsieur Claude Fournier, représentant du secteur Saint-Grégoire;
- monsieur Michel Allard, représentant du secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

3. RESPONSABLE DU DOSSIER. Le conseil municipal désigne madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, pour piloter ce dossier et le Comité de pilotage.

4. ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS ». Le conseil municipal désigne madame la conseillère Carmen L. Pratte comme membre du conseil responsable du dossier « aînés ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-308

DEMANDE À LA MRC DE BÉCANCOUR – MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Riveraine souhaite procéder à la construction d'une école sur le territoire de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire de la Riveraine peut requérir de la Ville qu'elle lui cède un terrain gratuitement pour y ériger une construction;

CONSIDÉRANT que les lieux possibles pour procéder à la construction d'une école, selon les besoins du Centre de services, sont limités;

CONSIDÉRANT que les besoins du Centre de services sont grandissants et qu'il devient impératif de procéder à la construction d'une nouvelle école sur le territoire de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT que pour l'une des options, qui répond aux besoins du Centre de services, le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour n'autorise actuellement pas les usages du groupe « équipements publics I »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à la MRC de Bécancour de procéder à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé, afin que les usages du groupe « équipements publics I » soient autorisés dans l'affectation « périmètre urbain secondaire » du Plateau Laval;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 334 afin de permettre certains usages commerciaux et communautaires;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour demande à la MRC de Bécancour de modifier le règlement numéro 289 intitulé : « Règlement remplaçant le schéma d'aménagement et de développement révisé », afin de permettre les deux volets suivants :

- volet 1 : permettre les usages du groupe « équipements publics I » dans l'affectation « périmètre urbain secondaire » du Plateau Laval;
- volet 2 : permettre les commerces de proximité (garderie, dépanneur, restaurant de quartier, poste à essence, etc.) dans l'affectation « périmètre urbain secondaire » du Plateau Laval.

Si l'étude du volet 2 a pour effet de ralentir le traitement du volet 1, considérer l'étude de ces deux volets séparément.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

RÉSOLUTION 20-309

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 8 h 34.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière